



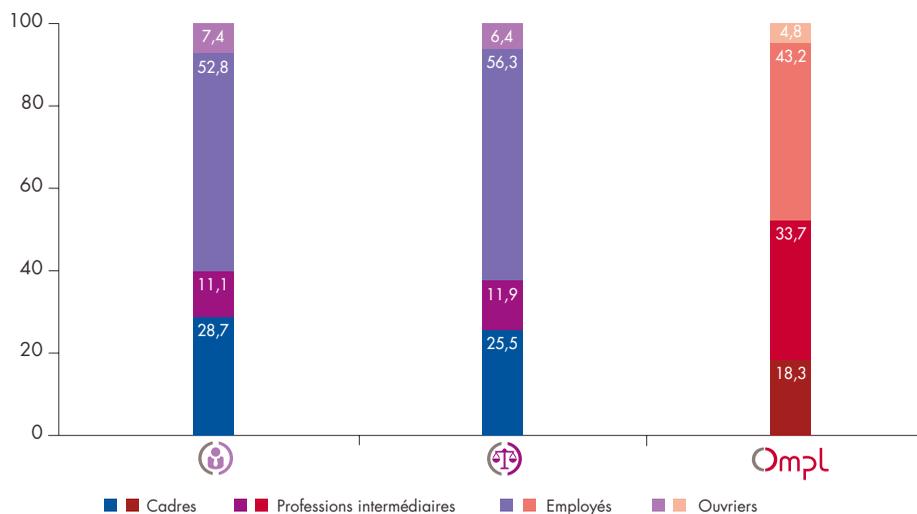
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



### PRÉONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

- Les cadres sont bien représentés : 28,7 % contre 25,5 % pour le secteur.
- La proportion de professions intermédiaires est similaire à celle du secteur : 11,1 % et 11,9 % respectivement.
- Le taux d'employés est inférieur à celui du secteur (52,8 % contre 56,3 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.

### Répartition des salariés par catégorie sociale (%)



Source : Insee, DADS 2018.



**Catégorie sociale :** la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie... Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



Secteur juridique

Branche professionnelle



Cabinets d'avocats

**89,8 % DES SALARIÉS  
DANS 14 PROFESSIONS**

La PCS-ESE (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des employeurs privés et publics) de l'INSEE sert aux employeurs pour codifier la profession de leurs salariés dans les enquêtes statistiques, les déclarations et les formulaires administratifs.

Dans la branche, trois professions regroupent 51,8 % des salariés :

- les secrétaires (31,1 %) ;
- les avocats salariés (10,8 %) ;
- les juristes (9,9 %).

**Ventilation des principaux effectifs salariés par PCS détaillées**

Type de métier	PCS-ESE	2016		2018 <sup>1</sup>	
		Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)
Exercice total du métier	312a - Avocats	5 609	12,6	5 324	10,8
Exercice partiel du métier	372e - Juristes	3 866	8,7	4 906	9,9
Soutien au métier	461b - Secrétaires de direction, assistants de direction (non cadres)	513	1,2	609	1,2
	461c - Secrétaires de niveau supérieur (non cadres, hors secrétaires de direction)	1 098	2,5	1 767	3,6
	461e - Maîtrise et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel	1 543	3,5	2 066	4,2
	542a - Secrétaires	17 138	38,5	15 337	31,1
Soutien à l'entreprise	372b - Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers	499	1,1	547	1,1
	373d - Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises	1 011	2,3	1 445	2,9
	543b - Employés qualifiés des services comptables ou financiers	1 062	2,4	1 155	2,3
	543e - Employés qualifiés des services du personnel et des services juridiques	3 584	8,0	3 282	6,7
	543g - Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises	1 027	2,3	1 305	2,6
	543h - Employés administratifs non qualifiés	1 976	4,4	1 985	4,0
	564b - Employés des services divers	987	2,2	1 298	2,6
	684a - Nettoyeurs	388	0,9	3 373	6,8

Source : Insee, DADS 2016-2018.



**Exercice total du métier :** salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

**Exercice partiel du métier :** salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

**Soutien au métier :** salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

**Soutien à l'entreprise :** salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).

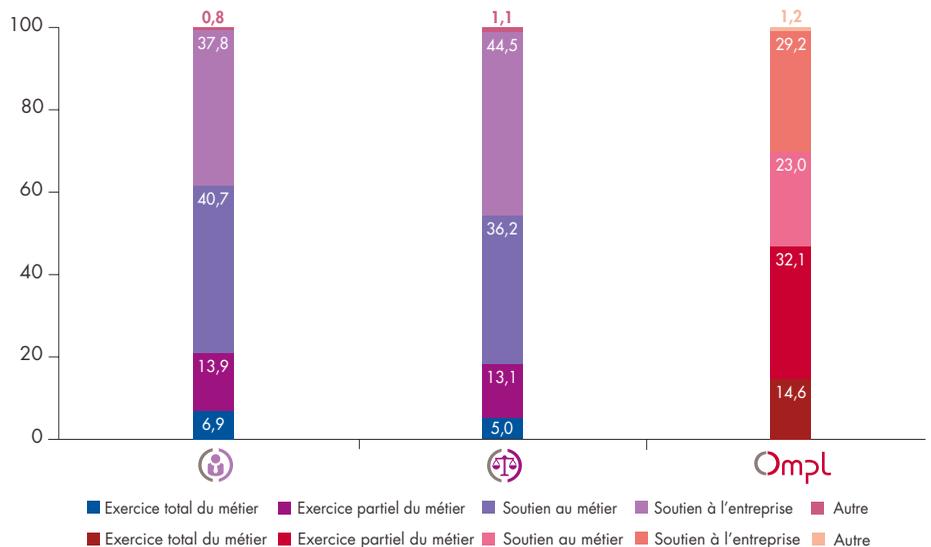
<sup>1</sup> : Seules les professions dont la part est supérieure ou égale à 1 % en 2018 sont retenues.



### EMPLOIS ORGANISÉS EN SOUTIEN DU MÉTIER ET DE L'ENTREPRISE

78,5 % des salariés de la branche réalisent des activités de soutien dans leur emploi. Ils sont ainsi 40,7 % à exercer une activité venant en soutien du métier.

### Répartition des salariés par type de métier (%)



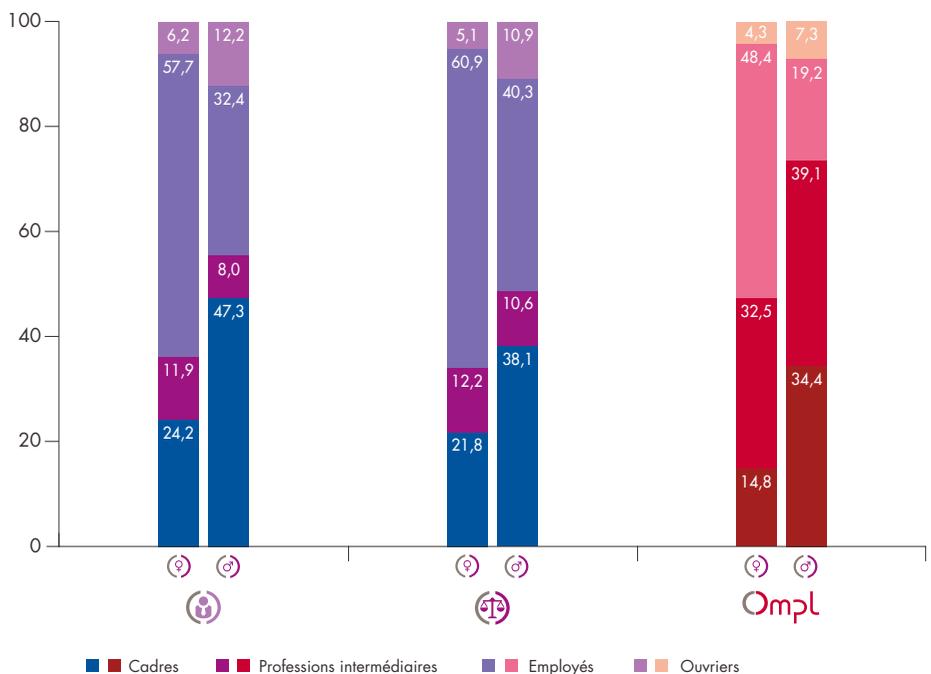
Source : Insee, DADS 2018.



### FEMMES PLUS SOUVENT EMPLOYÉES

Pour les femmes de la branche, la part des employées est plutôt importante. Elle atteint 57,7 % contre 32,4 % seulement pour les hommes.

### Répartition des salariés par genre et catégorie sociale (%)



Source : Insee, DADS 2018.



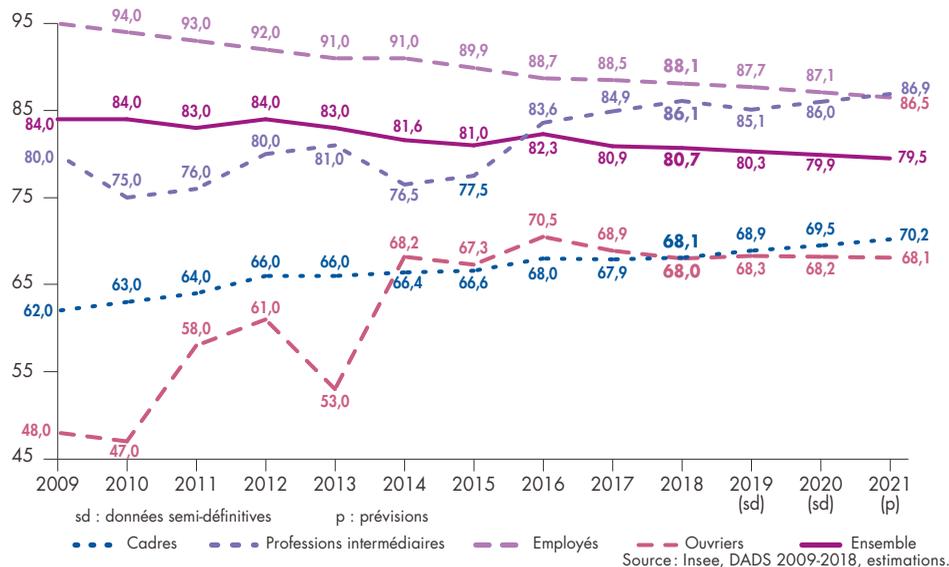
## LÉGER REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

Par rapport à 2009, la part des femmes dans l'emploi de la branche tend à diminuer jusqu'en 2018.

Cette tendance semble confirmée par les prévisions effectuées pour les années 2019 à 2021.

Néanmoins, la féminisation des cadres et des professions intermédiaires devrait progresser.

## Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)



## SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie fortement d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour les DOM (69,6 %), mais son minimum est atteint pour les Pays de la Loire (44,7 %).

## Répartition des salariés par région et catégorie sociale (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé <sup>1</sup>
Auvergne-Rhône-Alpes	26,2	15,4	51,2	7,1	0,0
Bourgogne-Franche-Comté	22,9	9,2	57,5	10,2	0,3
Bretagne	29,2	10,2	58,6	2,0	0,0
Centre-Val de Loire	24,6	10,4	61,4	3,2	0,4
Corse	12,5	13,3	69,5	ND <sup>1</sup>	4,7
DOM	20,0	7,7	69,6	2,5	0,2
Grand Est	21,6	10,7	64,9	2,8	0,1
Hauts-de-France	21,6	8,3	59,1	11,0	0,0
Île-de-France	35,0	10,4	47,9	6,7	0,0
Normandie	19,3	10,4	63,4	6,9	0,0
Nouvelle-Aquitaine	24,3	9,0	54,0	12,6	0,1
Occitanie	22,7	11,6	53,9	11,7	0,0
Pays de la Loire	29,1	16,5	44,7	9,7	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	21,7	11,7	60,3	6,3	0,0
	28,7	11,1	52,8	7,4	0,0
	25,5	11,9	56,3	6,4	0,0
	18,3	33,7	43,2	4,8	0,0

Source: Insee, DADS 2018.

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.